

### *Quelques bonnes habitudes:*

- Gardez le minimum de liquidité dans le tiroir caisse et maintenez le fermé et verrouillé.
- Les comptes de la caisse se feront en dehors des heures d'ouverture, à l'abri des regards.
- Gardez l'ensemble des espaces visibles. De façon générale, les panneaux apposés sur la devanture ne devront pas masquer l'intérieur de la boutique afin de faciliter la surveillance naturelle et le travail des patrouilles.
- Veillez à ce que les accès livraison soient bien fermés après utilisation.
- Signalez tout véhicule ou comportement suspect.
- Avec les commerçants de votre quartier animez un échange fréquent d'informations.
- Pour les transferts d'argent, variez vos itinéraires et évitez les heures de pointe.
- Évitez de vous stationner dans des endroits obscurs et isolés.
- Avant de quitter votre commerce, assurez vous que les sorties extérieures soient bien éclairées et dégagées.
- Rejoignez votre véhicule en restant sur vos gardes et enfermez vous à l'intérieur.
- Ne portez et n'utilisez aucune arme, qui pourrait être utilisée contre vous où vous faire commettre un acte irréparable.
- Ne restez pas seul dans votre magasin, notamment à la fermeture.



## *En cas d'urgence composez le*



## *et communiquez le maximum d'informations*

Les aides financières :  
Arrêté du 27 juin 2006

<http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=21>

Décret n° 2010-720 du 28 juin 2010  
relatif à l'exercice du monopole de la  
vente au détail des tabacs manufacturés

En savoir plus sur :

<http://www.referentsurete.com>



## *Conseils pour prévenir les actes de délinquance*

### *Fiche d'informations*

## *La protection d'un bureau de tabac*



# Ne mettez jamais en péril votre vie pour défendre votre commerce

## *Les moyens mécaniques et techniques:*

- Le positionnement de plots anti-véhicules béliers en périmétrie du commerce permettra une protection de la devanture.

- Le rideau métallique :

Choisissez un rideau à lames pleines perforées en acier galvanisés avec système anti dégivrage. Ce dernier devra être équipé d'un sabot de détection à l'ouverture.

- Vitrages & fenêtres :

Optez pour des produits verriers répondant à minima à la norme EN356-P6 avec des accessoires de même résistance. Les petites ouvertures extérieures pouvant être équipés d'un barreaudage scellé.

- Installez des blocs-portes, serrures et verrous pouvant résister à une effraction ou la retarder.

Veillez tout particulièrement à une protection mécanique cohérente de la réserve.

(murs, ouvrants, plafond)

- Le coffre-fort :

Il sera choisi en fonction des valeurs stockés.

(norme EN1143-1).

Son poids sera à vide > à 500 kg, scellé au sol dans un local protégé avec éventuellement une

détection sismique. Son emplacement se fera hors de champ d'un ouvrant.



- La vidéoprotection :

Ce système soumis à autorisation préfectorale devra faire l'objet d'une réflexion approfondie pour qu'il soit optimisé. Renseignez vous auprès de votre référent sûreté. ( Cf la fiche conseils dédiée à ce sujet )

*Partenaire de  
votre sûreté*



- Installez une gâche électrique de manière à pouvoir condamner l'entrée du commerce.

- L'éclairage de votre commerce et de ses abords est un élément important de votre mise en sûreté. Il apporte un sentiment de sécurité, contribue à gêner le délinquant et facilite l'action des forces de l'ordre.

- La certification du matériel installé sera pour vous un gage de qualité.

- La mise en place d'un générateur de brouillard, activé uniquement à la fermeture du commerce, peut compléter un dispositif de protection, perturbant le délinquant et amoindrissant l'impact de l'acte délictueux.

- Pensez à vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble de vos systèmes de manière régulière. (Contrat de maintenance)

## *Que faire lors d'une agression à main à armée :*

- Obtempérez strictement aux ordres des malfaiteurs sans aller au-delà de ce qui vous est demandé.

- Adoptez une attitude neutre tendant à ne pas provoquer les cambrioleurs et à ne pas être agressif, n'entreprenez aucune action lourde de conséquences.

- Si possible, observez de façon discrète votre agresseur pour en donner un signalement très précis, armes, comportement, accent, tenue vestimentaire.

Votre témoignage sera peut-être capital pour nous permettre de les appréhender.



- Notez son moyen de locomotion et sa direction de fuite, mémoriser puis notez immédiatement le type, numéro d'immatriculation et la couleur du véhicule utilisé.

- Maintenez les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée de la Gendarmerie. Ne touchez à rien !

- Retenez ou relevez l'identité des témoins.